

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUIINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004884

Rapport n°2.11 - Tarifs 2019 - Stationnement promotionnel certains samedis

Tarifs 2019 - Stationnement promotionnel certains samedis

Rapporteur : Marie ZEHAF, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Stationnement (recettes) »	Montant prévu au budget 2019 : 2 963 500 €

Résumé :

Dans le cadre des opérations de dynamisation des commerces de centre-ville, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole a mis en place une tarification attractive pour les samedis sur ses parcs de stationnement urbains et sur le réseau Ginko.

Durant les samedis visés par cette opération, les parkings concernés seront à 1€ de 12h à 19h, et les parking-relais du réseau Ginko du Grand Besançon seront gratuits.

Préambule

Dans le cadre des opérations de dynamisation des commerces de centre-ville, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole a mis en place une tarification attractive pour les samedis sur ses parcs de stationnement urbains et sur le réseau Ginko.

Cette opération, est par nature limitée dans le temps. La période en cours actuellement prendra fin le 28 septembre.

Durant les samedis visés par cette opération, les parkings concernés seront à 1€ de 12h à 19h, et les parking-relais du réseau Ginko du Grand Besançon seront gratuits.

Pour chaque période, un arrêté définira les dates et lieux concernés.

I. Les parkings concernés par l'opération

Les parkings pouvant être concernés par l'opération sont :

- Parkings en ouvrage : mairie, marché Beaux-Arts/Cusenier et Pasteur
- Parkings en enclos : Arènes, Chamars, Petit-Chamars, Rivotte et Saint-Paul

Sur ces parkings, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

Parking en ouvrage	
Tarif horaire	De 9h00 à 12h00 : Gratuit si moins de 1h de stationnement 1,40€/h de stationnement Entre 1h et 1h15 de stationnement : 1,70€ Tout ¼ heure commencé est dû
	De 12h00 à 19h00 : Gratuit si moins de 1 heure de stationnement Puis 1€ forfaitaire entre 12h00 et 19h00 Ce montant n'est pas divisible au ¼ d'heure
	De 19h00 à 9h00 : Forfait à 1€ la nuit

Parking en enclos	
Tarif horaire	De 9h00 à 12h00 : Gratuit si moins de 1h de stationnement 1,40€/h de stationnement Entre 1h et 1h15 de stationnement : 1,70€ Tout ¼ heure commencé est dû
	De 12h00 à 19h00 : Gratuit si moins de 1 heure de stationnement Puis 1€ forfaitaire entre 12h00 et 19h00 Ce montant n'est pas divisible au ¼ d'heure
	De 19h00 à 9h00 : Gratuit

Dans la poursuite du plan d'urgence adopté pour dynamiser le commerce du cœur de ville, les dates des samedis concernés, ainsi que les parkings sur lesquels les tarifs ci-dessus sont appliqués, seront définis par arrêtés.

II. Parkings relais gratuits

Durant les samedis concernés :

- Les parkings relais du réseau Ginko du Grand Besançon seront gratuits.
- Chaque passager de véhicule, dans la limite de 7 passagers, se stationnant sur un parking relais se verra offrir un titre de transport pour circuler librement toute la journée sur le réseau Ginko.

Les dates des samedis concernés, ainsi que les parkings sur lesquels les tarifs ci-dessus sont appliqués, seront définis par arrêtés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la tarification promotionnelle des parkings appliquée lors des samedis.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0